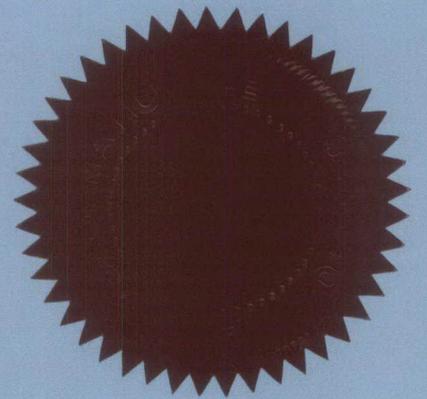


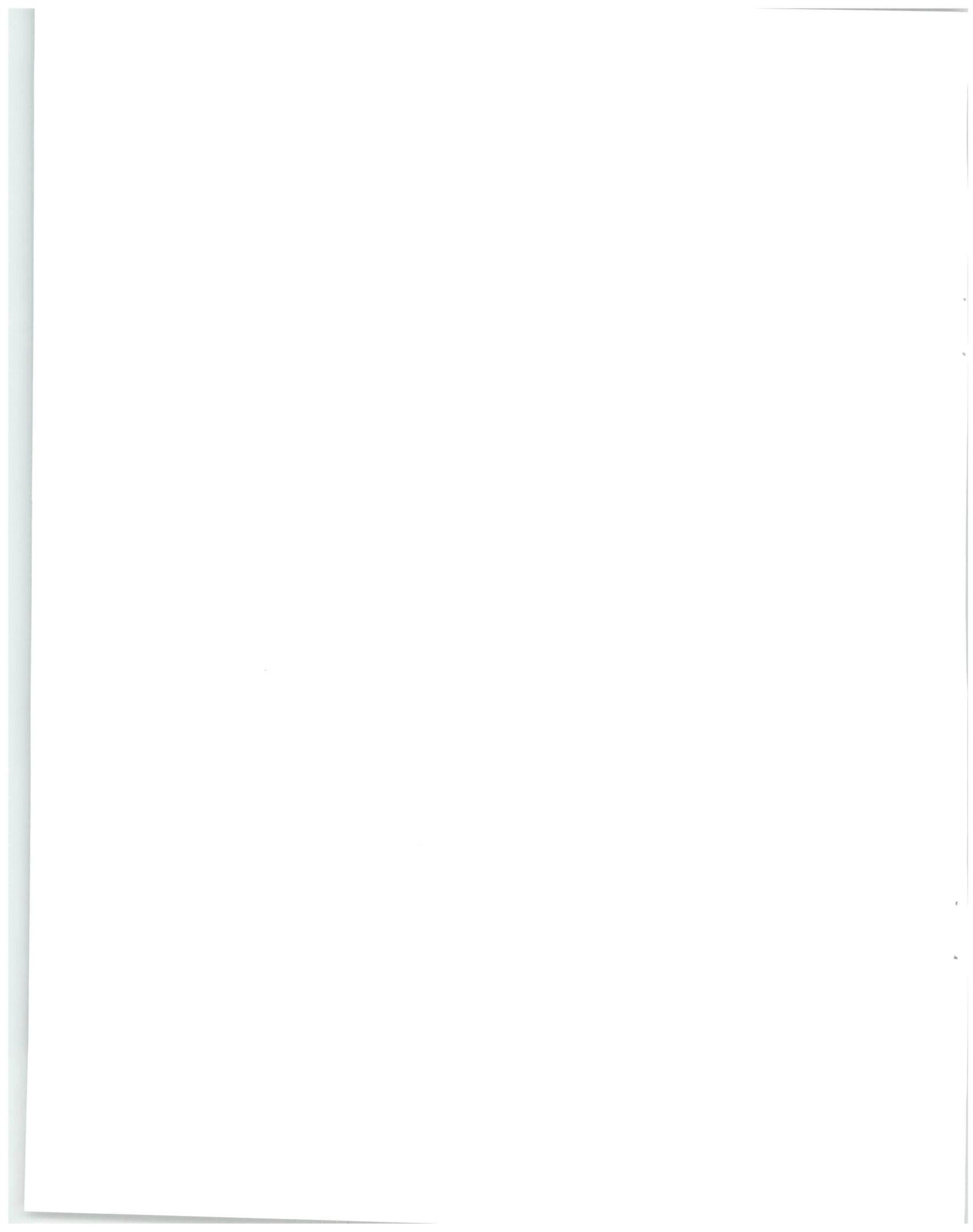
ASSEMBLÉE NATIONALE  
N<sup>o</sup> 521-20061019

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006



AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC

Québec 



# RAPPORT D'ACTIVITÉS

## 2005-2006

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Québec 

Diffusion

Agence de l'efficacité énergétique du Québec  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, bureau B-405  
Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : (418) 627-6379  
Ligne sans frais : 1 877 727-6655  
Télécopieur : (418) 643-5828  
Site Internet : [www.aee.gouv.qc.ca](http://www.aee.gouv.qc.ca)  
Courriel : [aee@aee.gouv.qc.ca](mailto:aee@aee.gouv.qc.ca)

© Gouvernement du Québec 2006  
Dépôt légal - 3<sup>e</sup> trimestre 2006  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN 2-550-47369-8  
Publication n<sup>o</sup> AEE-06-06-04

# TABLE DES MATIÈRES

	Page
LETTRE DU MINISTRE .....	4
LETTRE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	5
PREMIÈRE PARTIE : L'AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE .....	7
1. La mission .....	7
2. Les produits et services .....	7
2.1 Les clientèles .....	8
3. Le conseil d'administration .....	9
3.1 Les membres .....	9
3.2 Les activités .....	10
4. L'organigramme .....	10
5. Le contexte et les enjeux .....	10
6. La loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels .....	11
7. La déclaration de services à la clientèle .....	11
8. Le plan annuel de gestion des dépenses .....	13
9. Les ressources humaines .....	13
DEUXIÈME PARTIE : LES RÉSULTATS OBTENUS .....	15
TROISIÈME PARTIE : LES AUTRES EXIGENCES GOUVERNEMENTALES ET LES ÉTATS FINANCIERS .....	23
ACTUALISATION DE LA POLITIQUE CONCERNANT LA SANTÉ AU TRAVAIL .....	23
PLAN D'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF POUR LES ENTREPRISES .....	23
APPLICATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE .....	23
PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ .....	23
ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006 .....	25
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DE L'AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE .....	41

Monsieur Michel Bissonnet  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec



Monsieur le Président,

À titre de ministre responsable de l'application de la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique (L.R.Q., c. A-7.001) et conformément aux termes de l'article 26 de cette loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activités accompagné des états financiers de l'Agence de l'efficacité énergétique pour l'exercice financier 2005-2006 terminé le 31 mars 2006.

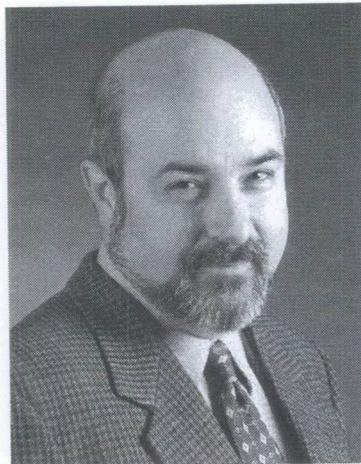
Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable de l'application de la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Corbeil'.

Pierre Corbeil

Monsieur Pierre Corbeil  
Ministre des Ressources naturelles et de la Faune  
et ministre responsable de l'application de la  
Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest  
Québec (Québec) G1H 6R1



Monsieur le Ministre,

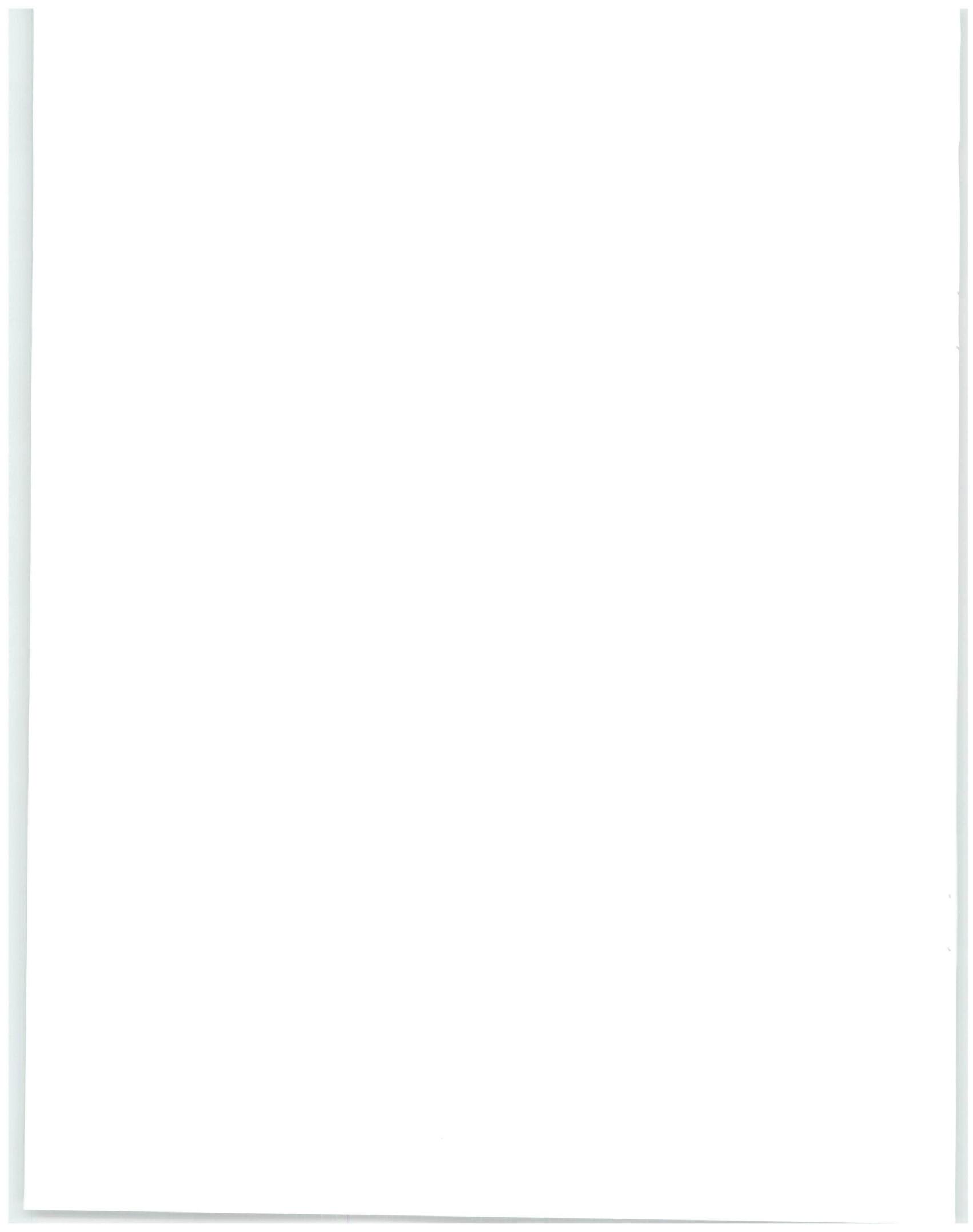
Suivant les dispositions de l'article 25 de la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique (L.R.Q. c. A-7.001) et au nom des membres du conseil d'administration et du personnel de l'Agence, j'ai le privilège de vous présenter le rapport d'activités accompagné des états financiers de l'Agence de l'efficacité énergétique pour l'exercice financier 2005-2006 terminé le 31 mars 2006. Ces documents ont été approuvés par le conseil d'administration de l'Agence.

Veuillez accepter, Monsieur le Ministre, mes plus respectueuses salutations.

Le président du conseil d'administration de  
l'Agence de l'efficacité énergétique,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP Brunet'.

Jean-Pierre Brunet, ing.



# PREMIÈRE PARTIE

## L'AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

---

### 1. LA MISSION

Depuis 1997, l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec (AEE) encourage la mise en œuvre de mesures rentables pour l'ensemble de la société québécoise. Pour ce faire, et en vertu de sa loi constitutive, l'Agence a pour mission d'assurer, dans une perspective de développement durable, la promotion de l'efficacité énergétique pour toutes les formes d'énergie, dans tous les secteurs d'activité, et ce, au bénéfice de l'ensemble des citoyens dans toutes les régions du Québec.

Afin de réaliser son mandat et en vue d'offrir des produits et services de qualité à sa clientèle, le budget de dépenses de l'Agence en 2005-2006 était de plus de 15 millions de dollars. Ces sommes ont servi à mettre à profit des activités et des leviers d'intervention visant à réduire la facture d'énergie de tous les consommateurs d'énergie. Par ailleurs, plus des trois quarts des revenus sont attribuables à la contribution de différents partenaires.

### 2. LES PRODUITS ET SERVICES

Dans le cadre de son mandat, l'Agence offre à sa clientèle divers produits et services qui lui permettent, considérant son expertise, de faire pleinement la promotion de l'efficacité énergétique.

En voici une brève description :

#### *Sensibilisation*

- Production de divers outils d'information, de formation et d'éducation concernant tous les aspects de l'efficacité énergétique, en fonction des clientèles et de leurs besoins : manuels de formation, publications, site Web, expositions, conférences, congrès, produits multimédias, trousse d'intervention, etc.
- Veille stratégique et activités prospectives.
- Appui à l'exportation.

#### *Démonstration*

- Projets originaux réalisés in situ, en collaboration avec des partenaires, dans le but de démontrer les avantages d'une technologie, d'une nouvelle approche ou d'une nouvelle application qui offrent un potentiel d'efficacité énergétique intéressant et qui sont reproductibles.

#### *Incitation à la mise en oeuvre*

- Conception, gestion, suivi et évaluation de plans d'action et d'outils d'intervention, en collaboration avec divers partenaires, pour atteindre les objectifs définis d'économie d'énergie.

#### *Avis et conseils*

- Commentaires ou avis formulés au gouvernement ou à certains organismes sur toute question relative à l'efficacité énergétique, incluant les lois, les règlements et les normes dans ce domaine.
- Propositions de modifications aux lois, aux règlements ou aux normes sous la responsabilité de l'Agence et leur mise en application.

## 2.1 Les clientèles

Les interventions de l'Agence s'adressent à diverses clientèles. Ce faisant, l'Agence peut concentrer ses efforts en fonction des attentes et des besoins de chacune d'elles.

RÉSIDENTIELLE ET GRAND PUBLIC	<ul style="list-style-type: none"><li>• PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES D'IMMEUBLES OU DE LOGEMENTS</li><li>• JEUNES DES NIVEAUX PRIMAIRE ET SECONDAIRE</li><li>• ÉLÈVES DU POSTSECONDAIRE</li><li>• ADULTES EN FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE</li><li>• PROFESSEURS ET INTERVENANTS EN ÉDUCATION OU EN FORMATION</li><li>• INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION</li></ul>
COMMERCIALE	<ul style="list-style-type: none"><li>• PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (VENTE AU DÉTAIL)</li><li>• ENTREPRISES DE SERVICES</li><li>• IMMEUBLES À BUREAUX</li></ul>
INDUSTRIELLE	<ul style="list-style-type: none"><li>• INDUSTRIES GRANDES CONSOMMATRICES D'ÉNERGIE</li><li>• INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES (TRANSFORMATION)</li><li>• AUTRES INDUSTRIES, INCLUANT LA PETITE ET LA MOYENNE INDUSTRIE</li></ul>
INSTITUTIONNELLE	<ul style="list-style-type: none"><li>• RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX</li><li>• RÉSEAU DE L'ÉDUCATION</li><li>• SECTEUR PUBLIC</li><li>• SECTEUR MUNICIPAL</li></ul>
TRANSPORT	<ul style="list-style-type: none"><li>• AUTOMOBILISTES</li><li>• CONDUCTEURS DE VÉHICULES LOURDS</li><li>• GESTIONNAIRES DE FLOTTES</li><li>• USAGERS DU TRANSPORT EN COMMUN</li></ul>

### 3. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### 3.1 Les membres

Le conseil d'administration de l'Agence est composé d'au moins sept membres et d'au plus dix membres nommés par le gouvernement du Québec, auxquels s'ajoute d'office le directeur général. Les membres du conseil représentent les milieux intéressés par l'efficacité énergétique.

En 2005-2006, les membres du conseil d'administration étaient :



**Jean-Pierre Brunet, ing.** Président du conseil d'administration  
Président, Bioptic Vision inc.



**Richard Aubry**  
Directeur, Grandes entreprises, Hydro-Québec



**Jean-Marc Carpentier**  
Consultant en communication scientifique et technique



**André Chalifour, ing.**  
Consultant en gestion de l'énergie



**Richard Lamarche, ing.**  
Vice-président, énergie, Alcoa Canada,  
Première fusion, Groupe nord-est



**Serge Laquerre, ing.**  
BPR



**Ghislaine Larocque**  
Présidente, Jacques Lamarre et associés  
Ex-vice-présidente, Ventes et services à la clientèle,  
Hydro-Québec



**Guylaine Lehoux**  
Vice-présidente - Marketing et tarification, Gaz  
Métro



**Carol Montreuil, ing.**  
Vice-président, est du Canada, Institut canadien des  
produits pétroliers



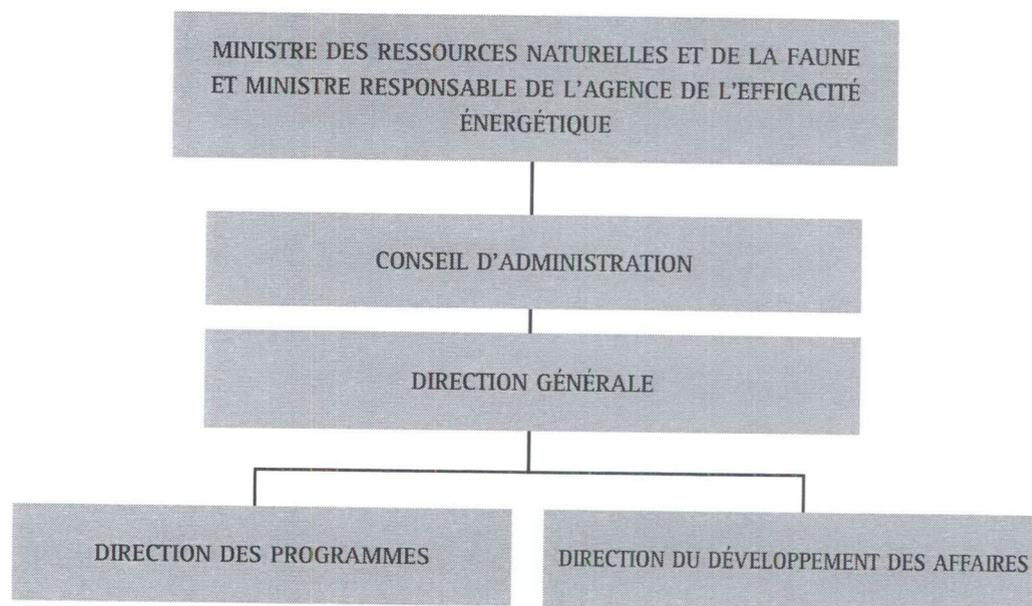
**Réjean Carrier**  
Directeur général, Agence de l'efficacité énergétique

## 3.2 Les activités

Durant l'exercice financier 2005-2006, le conseil d'administration de l'Agence a tenu deux séances régulières et quatre séances spéciales, au cours desquelles il a adopté 41 résolutions.

En plus d'adopter le plan de développement et le budget pour l'année 2006-2007, le conseil a porté une attention particulière, dans le cadre de la préparation de la stratégie énergétique gouvernementale, aux orientations à privilégier en matière d'efficacité énergétique, à l'exemple à donner par le gouvernement comme consommateur d'énergie et aux cibles quantitatives d'efficacité énergétique à fixer pour le Québec à long terme. Le conseil a recommandé au gouvernement, qui a accepté, que le plan de développement soit dorénavant préparé pour une période de trois ans, avec une mise à jour annuelle pour les deux dernières années du plan. Le conseil a aussi approuvé des modifications au cadre normatif (programme d'intervention auprès des ménages à budget modeste et service d'évaluation énergétique ÉnerGuide).

## 4. L'ORGANIGRAMME



## 5. LE CONTEXTE ET LES ENJEUX

Le contexte énergétique a mis l'efficacité énergétique à l'avant scène de l'actualité québécoise. La hausse des prix de l'énergie, le dépôt de l'avant-projet de loi sur le développement durable, le débat public autour du Protocole de Kyoto et la Conférence des parties (COP-11), tenue à Montréal du 27 novembre au 10 décembre 2005, en sont quelques exemples. La publication du document de consultation intitulé « L'énergie pour la prospérité du Québec - Les objectifs et les orientations de la stratégie énergétique » en novembre 2005 a confirmé la place importante de l'efficacité énergétique.

Le développement et la gestion du concept d'habitations à haut rendement énergétique Novoclimat<sup>MC</sup>, tant dans l'unifamilial que dans l'immeuble de logements, et du programme d'intervention auprès des ménages à budget modeste, ont fait partie des priorités de l'année. L'Agence a également entrepris des travaux visant la révision des codes de l'habitation et du bâtiment.

## 6. LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Au cours de l'année 2005-2006, cinq demandes d'accès à l'information ont été traitées à l'Agence.

## 7. LA DÉCLARATION DE SERVICES À LA CLIENTÈLE

Voici le bilan des engagements énoncés dans la déclaration de services à la clientèle de l'Agence.

### POUR RÉPONDRE À VOS ATTENTES, NOUS NOUS SOMMES ENGAGÉS

A – si vous nous téléphonez,

à diriger votre appel vers la personne compétente dans un délai de deux minutes

Résultat :

- Dans 100 % des cas, les 7 625 appels reçus directement à l'Agence ont été traités dans un délai de moins de 2 minutes
- Des ententes de service avec le Centre d'appels ont permis de répondre à l'augmentation du flux d'appels

à répondre chaque jour ouvrable, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Résultat :

- La réceptionniste de l'Agence est toujours disponible pour répondre à la clientèle chaque jour ouvrable, aux heures prévues.

à retourner votre appel dans un délai de 24 heures en l'absence du responsable de votre dossier.

Résultat :

- L'Agence a favorisé, au cours de l'année 2005-2006, une convivialité des systèmes de messagerie vocale et de retour des appels s'assurant ainsi d'un seuil de qualité maximale.

B – si vous venez nous rencontrer,

à vous accueillir dans un délai de cinq minutes

Résultat :

- Le délai d'attente à la réception de l'Agence a été calculé par échantillonnage. Il appert que dans 100 % des cas observés, les visiteurs ont été accueillis en cinq minutes et moins, et ce, afin de répondre adéquatement à leurs besoins immédiats.

C - si vous nous écrivez,

à vous répondre dans un délai de quinze jours.

Résultat :

- le personnel de l'Agence a traité 613 demandes par courriel et 37 demandes par courrier au cours de l'exercice 2005-2006. 100 % des courriels et des demandes reçus à l'Agence ont été traités dans le délai requis.

D - si vous consultez notre site Internet,

à vous présenter un site convivial, bien documenté et à jour, vous informant des programmes et services offerts par l'Agence.

Résultat :

- dans un souci constant d'assurer la qualité de l'information contenue sur le site Internet, l'Agence procède régulièrement à sa révision afin de le rendre plus convivial et mieux documenté.

E - Plaintes

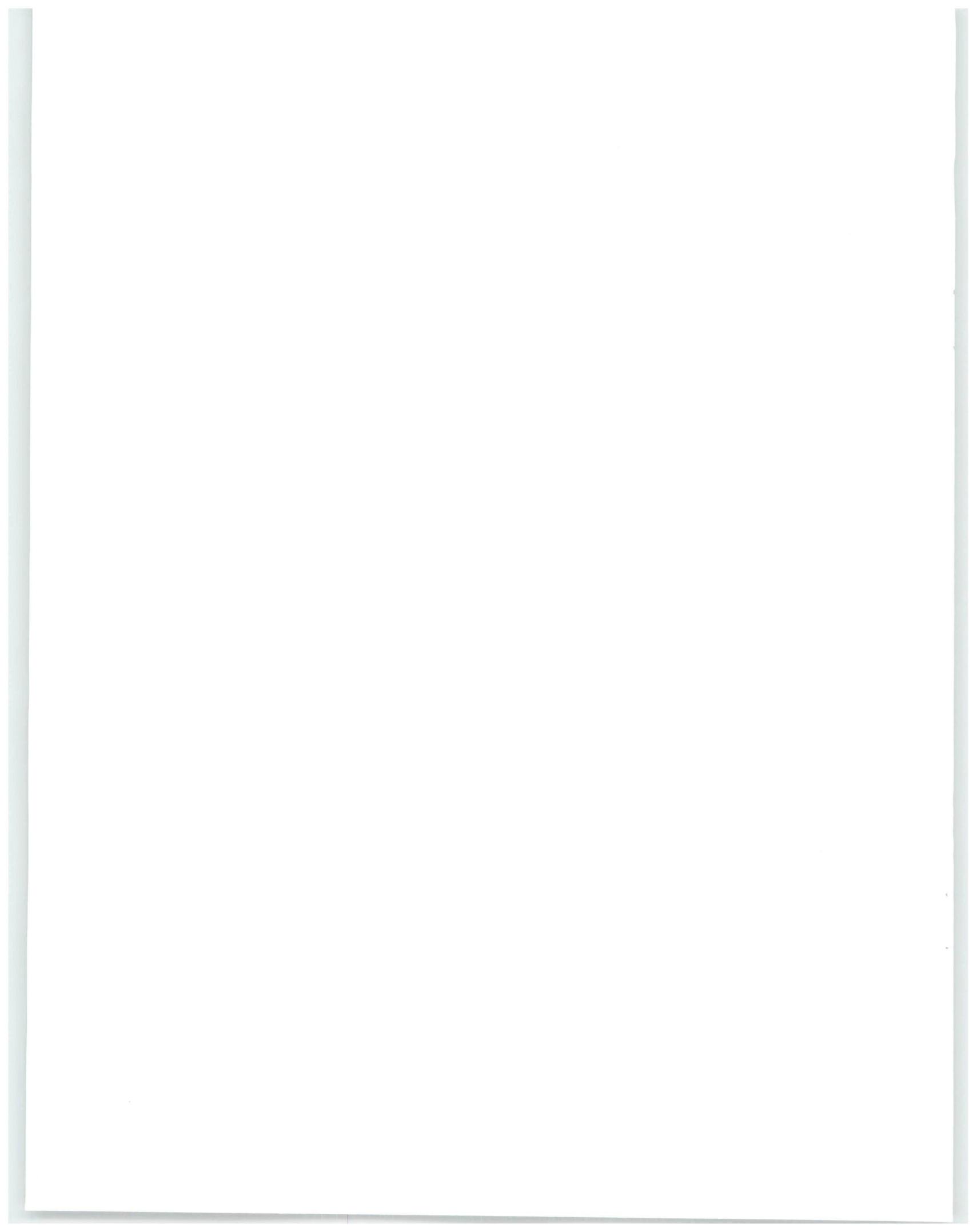
Toute forme d'insatisfaction reçue à l'Agence est traitée selon une procédure précise de traitement des plaintes. Les plaintes officielles reçues à l'Agence ont été traitées dans un délai de 30 jours et moins. La politique de traitement des plaintes est disponible sur demande.

## 8. LE PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES

	2005-2006
	RÉSULTATS 000 \$
<b>Mesures de sensibilisation</b>	733
Information, documentation promotion, appui régional	
Appui à l'exportation	
<b>Mesures de démonstration</b>	220
Appui à de nouvelles technologies, approches et applications	
<b>Mesures d'incitation à la mise en oeuvre</b>	
Novoclimat (MC) - Unifamilial	1 175
Novoclimat (MC) - Logement	3 091
Évaluation énergétique	2 307
Ménages à budget modeste	3 418
Institutionnel (PEBC, PENSER)	3 279
<b>Mesures d'avis et conseils</b>	
Réglementation des bâtiments	373
Avis et conseils (législation, réglementation)	466
<b>Total</b>	<b>15 062</b>

## 9. LES RESSOURCES HUMAINES

En 2005-2006, l'Agence comptait 36 employés équivalent temps complet dont 6 occasionnels.



# DEUXIÈME PARTIE

## LES RÉSULTATS OBTENUS

### LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE RÉALISÉES (GWh éq.)<sup>(1)</sup>

INTERVENTION	2005-2006		1997-2006
	CIBLE <sup>(2)</sup>	RÉSULTAT	RÉSULTAT CUMULATIF <sup>(3)</sup>
<b>ORIENTATION 1</b>			
METTRE EN ŒUVRE DES INTERVENTIONS AUPRÈS DES CONSOMMATEURS AFIN QUE L'ÉNERGIE SOIT UTILISÉE DE MANIÈRE PLUS EFFICACE			
Institutionnel	-	-	370,3
Municipal	-	-	2,5
Novoclimat	11,3	11,6	20,4
Évaluation énergétique	21,0	22,4	56,1
Arénas	-	-	5,0
Budget Modeste	6,2	6,6	19,5
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>38,5</b>	<b>40,6</b>	<b>473,8</b>
<b>ORIENTATION 2</b>			
FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET SON RAYONNEMENT			
Centrales thermiques	-	-	355,0
Papetières	-	-	112,8
Cabine-camion	-	-	39,8
Air comprimé	5,3	5,3	24,7
Autres projets	-	-	44,4
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>5,3</b>	<b>5,3</b>	<b>576,7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>43,8</b>	<b>45,9</b>	<b>1 050,5<sup>(4)</sup></b>

(1) Évaluation des économies d'énergie résultant de projets initiés par l'Agence, auxquels ont été associés des partenaires (Office de l'efficacité énergétique, Hydro-Québec, Gaz Métro et Gazifère), des agents livreurs et des clients.

(2) Aucune cible n'a été fixée pour les secteurs institutionnel et municipal en 2005-2006, l'Agence ne disposant plus de fonds propres pour ces secteurs. Il en a été de même pour les projets de démonstration (orientation 2), où la seule cible ainsi que les résultats pour 2005-2006 découlaient des impacts de projets initiés antérieurement.

(3) Depuis la création de l'Agence en décembre 1997; économies annuelles au 31 mars 2006.

(4) Soit l'énergie requise par près de 40 000 maisons individuelles; à titre comparatif, la ville de Sherbrooke compte environ 30 000 maisons individuelles.

# LES RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

## ORIENTATION 1

METTRE EN ŒUVRE DES INTERVENTIONS AUPRÈS DES CONSOMMATEURS AFIN QUE  
L'ÉNERGIE SOIT UTILISÉE DE MANIÈRE PLUS EFFICACE

### Objectif 1.1

Améliorer la performance énergétique des habitations, des bâtiments, des procédés et des équipements, incluant les flottes de véhicules

#### Axe 1.1.1

Donner l'exemple dans le secteur institutionnel

#### Cible 1.1.1 A

Réduction de 10 % à 14 %, selon le réseau, de l'intensité énergétique des bâtiments institutionnels, en joules par m<sup>2</sup>, d'ici 2010

### Résultat

- Production d'un bilan de la consommation énergétique du réseau de la santé, incluant un bulletin par établissement;
- Développement d'une initiative d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'appareil gouvernemental (bâtiment, transport et achat de biens et services);
- Participation aux comités de gestion environnementale du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (bâtiments, transports et sensibilisation). Les travaux effectués dans le cadre de ces comités permettent à l'Agence de vérifier la pertinence des outils développés dans le cadre de l'initiative gouvernementale en efficacité énergétique et de les adapter au besoin;
- Participation à différents congrès, colloques, salons et comités afin de mettre en valeur les bénéfices reliés à l'implantation de mesures d'efficacité énergétique :
  - Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ)
  - Association des gestionnaires de parcs immobiliers du Québec (AGPI)
  - Association québécoise des établissements de santé et services sociaux
  - Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME)
- Collaboration pour favoriser l'accès aux programmes d'aide financière en efficacité énergétique du gouvernement du Canada. Les institutions québécoises des réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation ainsi que des sociétés d'état ont signé des ententes d'une valeur de 5,1 M\$, pour des économies annuelles de 0,7 PJ, dans 72 projets ainsi répartis :
  - 27 pour le programme ÉnerGuide pour les bâtiments existants – volet planification
  - 28 pour le programme ÉnerGuide pour les bâtiments existants – volet réalisation
  - 12 pour le Programme d'encouragement aux bâtiments commerciaux (PEBC)
  - 2 pour le Programme d'encouragement aux systèmes d'énergies renouvelables (PENSER)
  - 3 pour le Programme d'intervention en réfrigération des arénas du Québec (PIRAQ)
- Tournée québécoise de sensibilisation : 6 rencontres d'information en efficacité énergétique auprès de 171 gestionnaires et consultants des secteurs institutionnel et municipal (Alma, Gatineau, Laval, Québec, Rouyn-Noranda et Saint-Georges).

### Cible 1.1.1 B

Formation en 2005-2006 des ministères et organismes qui sont responsables de 75 % de la consommation de carburant, au Guide de sensibilisation à la réduction de la consommation de carburant et des émissions de gaz à effet de serre en transport.

### Axe 1.1.2

Réduire l'intensité énergétique dans les habitations et les bâtiments

### Cible 1.1.2 A

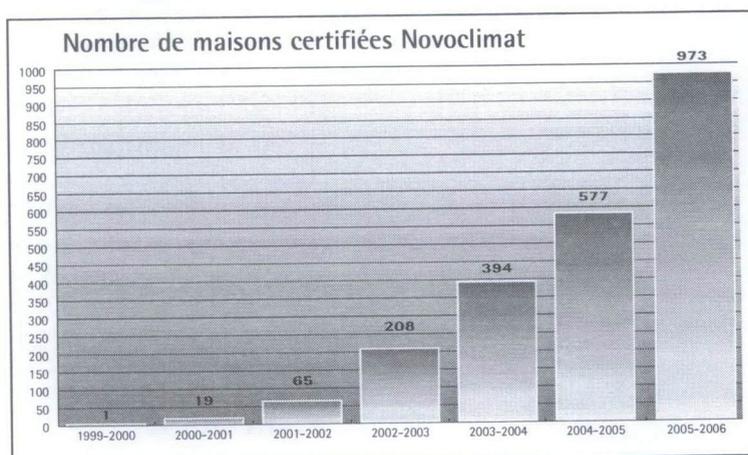
850 maisons unifamiliales, 1 500 logements sociaux et 300 logements privés certifiés Novoclimat

### Résultat

- La formation a été reportée à 2006-2007, dans l'attente du dévoilement de la Stratégie énergétique gouvernementale;
- Développement de la formation qui sera diffusée auprès des gestionnaires et employés.

### Résultat

- Certification de 973 maisons unifamiliales, 1 348 logements sociaux et 295 logements privés



**Formateurs :** Des ententes de collaboration avec l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ) et l'Association de la construction du Québec (ACQ), dans le cadre de leurs plans de garantie, ont été conclues afin que ces associations assurent la formation des entrepreneurs désireux d'obtenir l'accréditation Novoclimat. Ces ententes s'inscrivent dans la démarche de transfert des connaissances et de l'expertise de l'Agence vers l'industrie.

**Évaluateurs :** L'Agence dispose d'une équipe de 25 conseillers évaluateurs Novoclimat en mesure d'assurer le soutien technique en chantier des entrepreneurs et la certification des maisons et des logements.

**Entrepreneurs :** L'Agence a accrédité 227 entrepreneurs Novoclimat en 2005-2006, pour un total de 472.

#### Activités de promotion

- Diffusion à plus de 600 000 exemplaires de la brochure « L'énergie à la maison : des réponses à vos questions »
- Participation à 4 salons de l'habitation grand public
- Participation à des salons et congrès rejoignant les membres de l'industrie de la construction et promoteurs immobiliers, dont ceux de l'APCHQ et de l'ACQ

### Cible 1.1.2 B

25 % de réduction de l'intensité énergétique dans les codes de l'habitation et du bâtiment, en joules par m<sup>2</sup>, d'ici 2008

### Cible 1.1.2 C

9 500 évaluations énergétiques résidentielles

## Résultat

#### Consultations :

La première phase des consultations de l'industrie est complétée à 85%, 35 des 42 organismes ciblés ayant été consultés.

#### Conférences :

Conférences publiques [CONTECH (5), Regroupement technologique en habitation du Québec (RTHQ), ASHREA, L'Association canadienne des entrepreneurs en mousse de polyuréthane (CUFCA), etc.]

Présentation au colloque pancanadien de Winnipeg organisé par le Groupe interprovincial sur le développement de codes modèles sur l'énergie dans les bâtiments, qui planifie une nouvelle génération de codes pour les années 2010 à 2015.

#### Études techniques et économiques :

Étude technique et économique en cours depuis novembre 2005 (60 % des travaux réalisés) - échéance juillet 2006

1 étude technico-économique sur la typologie des bâtiments a été réalisée

1 étude complémentaire sur la ventilation des habitations est en cours de réalisation

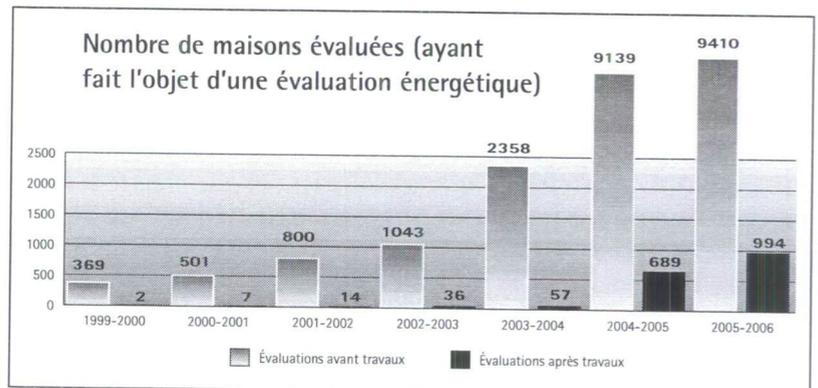
#### Préparation de l'industrie :

Consultation et séance conjointe de travail avec les intervenants financiers concernant divers scénarios de financement des surcoûts initiaux des interventions en efficacité énergétique

Trois ententes visant à former le personnel des associations et à faire des interventions de sensibilisation sur les aspects techniques sur les chantiers conclues avec des associations de constructeurs (APCHQ, Qualité habitation (QH) et Maîtres bâtisseurs (MB))

## Résultat

10 404 évaluations résidentielles dont 994 évaluations après travaux



À compter du 1<sup>er</sup> octobre, la coordination de la livraison de ce service a été transférée au maître d'œuvre canadien du programme ÉnerGuide, l'Office de l'efficacité énergétique.

## Objectif 1.2

Inciter à la modification des habitudes de consommation énergétique

### Axe 1.2.1

Augmenter les connaissances du public, notamment des jeunes, à l'égard de l'efficacité énergétique

#### Cible 1.2.1 A

5 000 jeunes par année ont participé au concours le Défi de l'EURE

#### Cible 1.2.1 B

100 professeurs par année sont formés à la sensibilisation à l'efficacité énergétique

### Axe 1.2.2

Donner des conseils visant à réduire la facture d'énergie des ménages à budget modeste

#### Cible 1.2.2 A

6 200 ménages visités

## Résultat

Le concours le Défi de l'EURE a été lancé en novembre 2005. C'est plus de 1000 œuvres qui ont été produites par des élèves provenant de 21 écoles primaires et deux écoles secondaires. Le ralentissement dans les activités parascolaires, ainsi que le lancement d'autres concours du même type visant la même clientèle, ont eu pour effet de réduire la participation au concours du Défi de l'EURE.

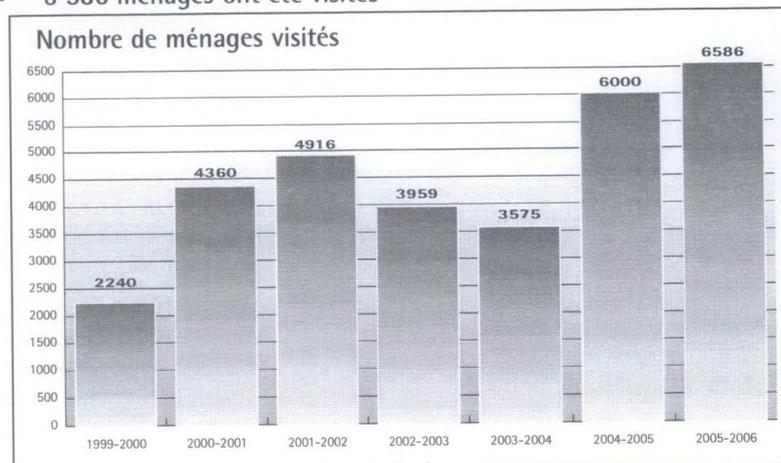
En parallèle aux activités ciblant spécifiquement les jeunes, l'Agence a participé à la production d'une publication portant sur les changements climatiques, laquelle présentait l'efficacité énergétique comme une des solutions aux problèmes du climat.

## Résultat

L'Agence a poursuivi avec le réseau scolaire le développement et la mise en œuvre d'activités et d'outils pédagogiques. Un total de 140 professeurs ont été sensibilisés.

## Résultat

- 6 586 ménages ont été visités



De plus, dans le cadre des visites effectuées, 4 436 ménages ont bénéficié du programme d'Hydro-Québec d'installation gratuite de thermostats électroniques dans les logements utilisant les plinthes électriques comme principal système de chauffage. Un total de 23 347 thermostats ont été installés en 2005-2006.

En collaboration avec Hydro-Québec Distribution et divers organismes communautaires régionaux, l'Agence a procédé à la réalisation d'un projet pilote visant la rénovation éconergétique des résidences des ménages à budget modeste. Les résultats seront disponibles en mai 2006.

# LES RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

## ORIENTATION 2

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET SON RAYONNEMENT

### Objectif 2.1

Soutenir la recherche, le développement et la démonstration de produits, de technologies, de procédés et d'équipements performants sur le plan énergétique

#### Axe 2.1.1

Favoriser le développement de nouvelles technologies en efficacité énergétique

#### Cible 2.1.1 A

8 projets de R & D et de démonstration complétés

### Objectif 2.2

Renforcer l'expertise québécoise en efficacité énergétique et la diffuser sur les marchés étrangers

#### Axe 2.2.1

Renforcer le créneau de l'efficacité énergétique dans certaines industries

#### Cible 2.2.1 A

6 projets par des ESE québécoises dans le secteur institutionnel

#### Cible 2.2.1 B

2 800 heures-personnes par année de formation-information

#### Cible 2.2.1 C

8 nouveaux entrepreneurs Sélect

### Résultat

- Six projets complétés : modélisation (ITA - campus de St-Hyacinthe), chaudière au gaz (Commission scolaire de Montréal), réfrigération (Provigo), isolation de serres (Sunarc), évaporateur d'eau d'érable (CDL Dallaire) et système de diffusion d'air (NAD);
- Deux autres projets sont en cours, soit les tuiles chauffantes pour bâtiments commerciaux, institutionnels et industriels (Recycl'énergie) et le projet Viauville;
- Quatre fiches de promotion ont été produites au 31 mars 2006 (enneigement artificiel, sècheurs et bouilloires, air comprimé, eaux potables et usées).

### Résultat

- En collaboration avec l'AGPI, déploiement d'une intervention auprès de 14 cégeps, afin de les amener à réaliser des mesures en efficacité énergétique par l'intermédiaire d'entreprises éconergétiques (ESE). À ce jour, 12 des 14 cégeps ciblés sont en processus de réalisation des appels de candidature et certains ont débuté les analyses de faisabilité;
- Présentation des résultats du projet de coopération avec la Tunisie visant l'élaboration de la stratégie nationale d'atténuation des gaz à effet de serre par la maîtrise de l'énergie, ainsi que de l'expertise québécoise développée dans ce secteur, à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Montréal à l'automne 2005.

### Résultat

- 5280 heures-personnes.  
Un contexte marqué par le débat sur les changements climatiques et le développement durable est favorable aux activités reliées à la formation et l'information concernant l'efficacité énergétique.

### Résultat

- Il y a eu 20 nouveaux entrepreneurs Sélect Novoclimat<sup>MC</sup>, pour un total de 46.  
Entreprises usinées Sélect : 4 entreprises sont en processus de modification de leur usine, ce qui portera à 6 le nombre de manufacturiers de maisons usinées Sélect Novoclimat<sup>MC</sup>.

## Axe 2.2.2

Augmenter les connaissances techniques en efficacité énergétique des étudiants de programmes ayant un lien avec l'énergie

### Cible 2.2.2 A

900 heures-étudiants par année

## Objectif 2.3

Développer la collaboration sur tout le territoire pour la mise en œuvre d'interventions en efficacité énergétique

### Axe 2.3.1

Développer l'expertise locale en matière de sensibilisation à l'efficacité énergétique

### Cible 2.3.1 A

Une entente avec un organisme afin de déployer sur tout le territoire les activités de promotion de l'efficacité énergétique

### Cible 2.3.1 B

3 appuis à des initiatives municipales en efficacité énergétique

## Résultat

- 5 250 heures-étudiants par année

On constate, dans les écoles de métier et de disciplines techniques, une demande accrue pour une formation sur les normes techniques Novoclimat.

## Résultat

- Plutôt que de s'associer à un seul organisme, l'Agence a préféré participer à différents salons et colloques dans plusieurs régions du Québec. Elle a également appuyé des événements régionaux en lien avec l'efficacité énergétique. Elle a rendu accessible sa documentation à divers collaborateurs. Elle a également mis sur pied une tournée régionale afin de présenter les différents programmes existants en efficacité énergétique pour les secteurs institutionnel et municipal.

## Résultat

- L'Agence a offert l'expertise de ses spécialistes lors des événements suivants :
  - Campagne « au ralenti » de Gatineau et à divers autres colloques, conférences, etc.
  - L'Agence s'est engagée à réaliser des activités dans le cadre du Premier plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal. Les activités seront orientées sur la promotion du concept Novoclimat, des activités de formation et de transfert d'expertise ainsi que sur des activités de sensibilisation à l'efficacité énergétique.
  - Dans le cadre du programme du Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités, l'Agence a émis 14 avis favorables. Le montant des subventions demandées représente 27,3 M\$. Le montant de la dépense totale est estimée à 55,2 M\$. Le montant de subvention demandé inclut 1,3 M\$ de prêts à taux réduits.
  - L'Agence a fourni son soutien à la Ville de Lévis pour une campagne de sensibilisation à l'efficacité énergétique à l'intention des employés de la municipalité.

# LES RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

## ORIENTATION 3

DÉVELOPPER DES INDICATEURS DE L'ÉVOLUTION GLOBALE EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AU QUÉBEC, RAPPORTER ANNUELLEMENT LES PROGRÈS ET PROPOSER DES AMÉLIORATIONS

### Objectif 3.1

Poursuivre l'acquisition de connaissances relatives aux indicateurs d'efficacité énergétique et faciliter leur utilisation et leur diffusion

#### Axe 3.1.1

Améliorer les connaissances relatives au potentiel en efficacité énergétique pour les utilisateurs de produits pétroliers

#### Cible 3.1.1 A

3 études de potentiel réalisées

### Objectif 3.2

Conseiller le gouvernement en matière d'efficacité énergétique

#### Axe 3.2.1

Donner des avis au gouvernement sur toute question en matière d'efficacité énergétique

#### Cible 3.2.1 A

Avis et conseils au ministre pour l'élaboration et la mise en œuvre de la future stratégie énergétique gouvernementale

### Résultat

- Trois études de potentiel, portant respectivement sur le mazout dans le résidentiel, commercial et institutionnel, le mazout dans l'industriel et les produits pétroliers dans le transport, ont été réalisées;
- Un relevé de programmes existants au Canada et dans différents pays de l'OCDE dans le domaine des transports a été produit;
- Un article sur le potentiel d'efficacité énergétique de l'industrie de la plasturgie a été produit et mis en ligne sur le site de l'Agence.

### Résultat

- Élaboration d'un modèle visant à établir une cible d'amélioration de l'efficacité énergétique et déclinaison de cette cible par forme d'énergie;
- Amorce des travaux pour l'établissement de mesures à mettre en place dans le cadre d'un Plan d'ensemble en efficacité énergétique, en particulier dans le secteur institutionnel gouvernemental et le transport;
- Participation aux travaux du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs concernant le Plan d'action sur les changements climatiques et le projet de loi sur le développement durable;
- Révision de la réglementation sur l'efficacité énergétique des appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures : consultation de manufacturiers, choix des appareils visés et analyse des impacts.

# TROISIÈME PARTIE

## LES AUTRES EXIGENCES GOUVERNEMENTALES ET LES ÉTATS FINANCIERS

### ACTUALISATION DE LA POLITIQUE CONCERNANT LA SANTÉ AU TRAVAIL

Les employés de l'Agence bénéficient de la politique concernant la santé au travail du ministère des Ressources naturelles et de la Faune en vertu d'une entente de services à cet effet. Pour prendre connaissance de cette politique, nous vous référons au rapport annuel de gestion du ministère.

### PLAN D'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF POUR LES ENTREPRISES

Dans le contexte de la modernisation de l'État qui impose un allègement réglementaire, l'Agence a deux projets en cours, l'un sur les appareils et l'autre sur les bâtiments.

L'Agence, chargée d'appliquer la loi et le règlement sur l'efficacité énergétique des appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures, a travaillé à l'élaboration d'une proposition d'amendement réglementaire pour en simplifier l'interprétation. Cette législation fixe, depuis 1992, les normes minimales de performance énergétique des appareils consommateurs d'énergie, notamment les électroménagers, les appareils à usage domestique et les autres appareils.

Également, la loi et le règlement sur l'économie d'énergie dans les nouveaux bâtiments, appliqués par la Régie du bâtiment, sont devenus désuets. L'Agence dirige un groupe de travail interministériel visant à la mise à jour de la réglementation.

### APPLICATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Dans le but d'assurer une constante évolution en regard de la qualité de la langue française à l'Agence, cette dernière a mis en pratique la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*.

Dans cette perspective, l'Agence est appelée à participer à différents comités sur la francisation au ministère des Ressources naturelles et de la Faune. De plus, un responsable linguistique est nommé au sein de son personnel afin d'assurer et d'améliorer la qualité de la langue au travail.

### PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ

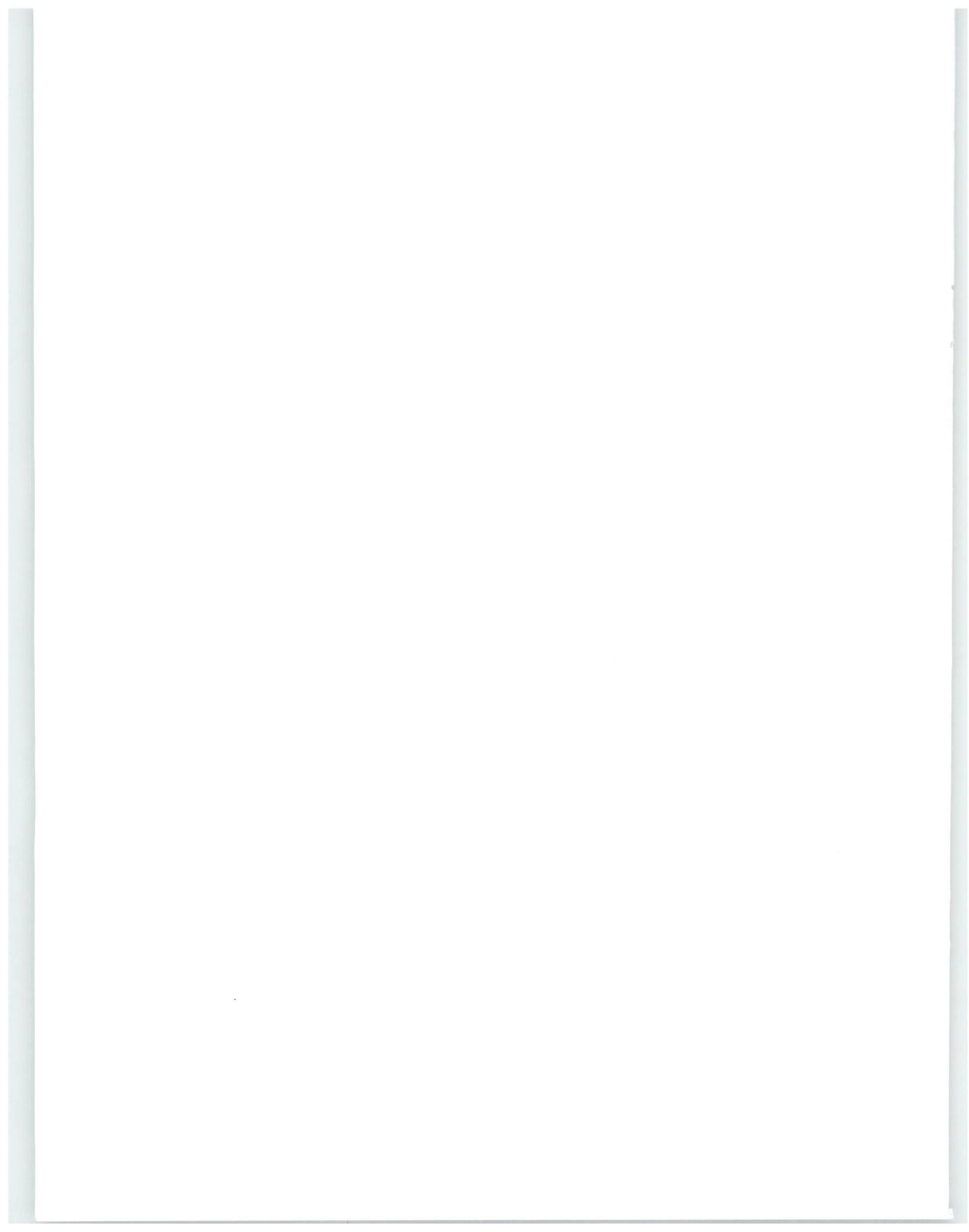
L'Agence a embauché un employé régulier et cinq employés occasionnels ou contractuels pour l'année 2005-2006.

La représentativité du personnel féminin à l'Agence se répartit de la façon suivante :

- Personnel cadre : 66,6 % (2 sur 3).
- Personnel professionnel : 31,5 % (6 sur 19).
- Personnel technique : 33,3 % (2 sur 6).
- Personnel de bureau : 85,7 % (6 sur 7).

Autres statistiques :

- Deux étudiants ont réalisé leur stage en cours d'année.



## ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

RAPPORT DE LA DIRECTION .....26

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR .....27

### ÉTATS FINANCIERS

Résultats .....28

Excédent .....29

Bilan .....30

Flux de trésorerie .....31

Notes complémentaires .....32

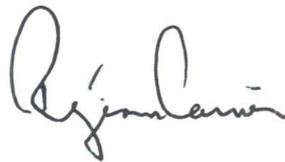
## RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Agence de l'efficacité énergétique ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

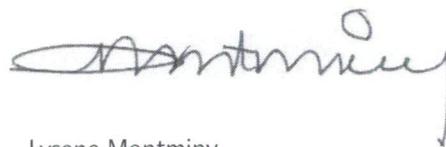
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. L'Agence reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur Général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Agence, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Réjean Carrier  
Directeur général



Lysane Montminy  
Directrice du développement des affaires

Québec, le 12 juin 2006

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

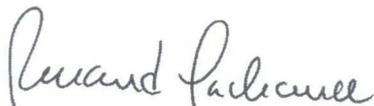
À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Agence de l'efficacité énergétique au 31 mars 2006, les états des résultats, de l'excédent ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, CA

Québec, le 12 juin 2006

# AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

## RÉSULTATS

### DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	2006	2005
<b>PRODUITS</b>		
Contribution du gouvernement du Québec	2 171 200 \$	2 774 300 \$
Contribution - Autres partenaires (note 3)	13 756 138	7 614 856
Autres produits	97 492	157 626
	16 024 830	10 546 782
<b>CHARGES</b>		
Subventions octroyées (note 4)	10 804 524	6 235 431
Commandites et représentation	480 608	442 158
Traitements et avantages sociaux	2 277 211	2 220 106
Honoraires professionnels et frais administratifs	630 564	533 520
Frais de communications	521 376	1 181 457
Formation	22 182	25 203
Frais de location	127 497	175 948
Fournitures	44 202	74 635
Entretien et réparations	7 296	10 995
Variation de la provision pour prêts à risque de recouvrement	53 756	(28 585)
Mauvaises créances	24 340	67 859
Frais financiers	31 299	1 083
Perte sur disposition d'immobilisations	5 050	-
Amortissement des immobilisations	32 257	42 320
	15 062 162	10 982 130
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>962 668 \$</b>	<b>(435 348) \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**  
**EXCÉDENT**  
**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005**

	2006	2005
SOLDE AU DÉBUT	1 356 210 \$	1 791 558 \$
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	<u>962 668</u>	<u>(435 348)</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>2 318 878 \$</u></u>	<u><u>1 356 210 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# L'AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

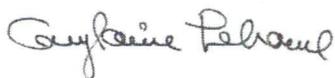
## BILAN

### AU 31 MARS 2006

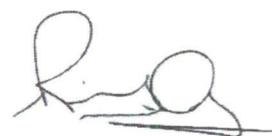
	2006	2005
<b>ACTIF</b>		
À court terme		
À recevoir du Fonds consolidé du revenu	662 359 \$	469 404 \$
Débiteurs (note 5)	4 444 250	3 287 089
Frais payés d'avance	-	46 340
Prêts encaissables à court terme (note 6)	<u>115 813</u>	<u>205 512</u>
	5 222 422	4 008 345
Prêts (note 6)	103 307	154 126
Immobilisations (note 7)	<u>61 851</u>	<u>133 861</u>
	<u>5 387 580 \$</u>	<u>4 296 332 \$</u>
 <b>PASSIF</b>		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 8)	1 684 754 \$	2 058 683 \$
Revenus perçus d'avance	695 545	244 870
Portion à court terme de la dette à long terme (note 9)	<u>4 572</u>	<u>4 263</u>
	2 384 871	2 307 816
Dette à long terme (note 9)	2 818	7 390
Provision pour congés de maladie (note 10)	<u>614 036</u>	<u>557 939</u>
	<u>3 001 725</u>	<u>2 873 145</u>
 <b>AVOIR</b>		
Apport du gouvernement du Québec	66 977	66 977
Excédent affecté (note 11)	<u>2 318 878</u>	<u>1 356 210</u>
	<u>2 385 855</u>	<u>1 423 187</u>
	<u>5 387 580 \$</u>	<u>4 296 332 \$</u>
 <b>ENGAGEMENTS (note 12)</b>		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Guylaine Lehoux



Richard Aubry

**AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**  
**FLUX DE TRÉSORERIE**  
**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006**

	2006	2005
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	962 668 \$	(435 348) \$
Ajustements pour :		
Variation de la provision pour prêts à risque de recouvrement	53 756	(28 585)
Amortissement des immobilisations	32 257	42 320
Perte sur disposition d'immobilisations	5 050	-
	<u>1 053 731</u>	<u>(421 613)</u>
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Augmentation des débiteurs	(1 157 161)	(519 621)
Variation des frais payés d'avance	46 340	(46 340)
Variation des créditeurs et frais courus	(373 929)	181 713
Augmentation des revenus perçus d'avance	450 675	161 751
Augmentation de la provision pour congés de maladie	56 097	37 653
	<u>(977 978)</u>	<u>(184 844)</u>
<b>Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation</b>	<u>75 753</u>	<u>(606 457)</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Prêts	(48 750)	(50 991)
Recouvrement de prêts	135 512	126 575
Acquisitions d'immobilisations	(8 497)	(75 212)
Produits de disposition d'immobilisation	43 200	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<u>121 465</u>	<u>372</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement de la dette à long terme	(4 263)	(3 976)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) -</b>		
<b>À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU</b>	192 955	(610 061)
<b>À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU AU DÉBUT</b>	469 404	1 079 465
<b>À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU À LA FIN</b>	<u>662 359 \$</u>	<u>469 404 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### 31 MARS 2006

#### 1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Agence de l'efficacité énergétique, personne morale au sens du code civil, constituée par la *Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique* (L.R.Q., c. A-7.001), a pour objet, dans une perspective de développement durable, d'assurer la promotion de l'efficacité énergétique pour toutes les formes d'énergie, dans tous les secteurs d'activités, au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec.

En vertu de l'article 985 de la *Loi sur les impôts* (L.R.Q., c. 1-3) et de l'article 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. 1985, 5e suppl.), l'Agence n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

#### 2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de l'Agence par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

##### Contribution - Gouvernement du Québec

Les contributions du gouvernement du Québec sont constatées à titre de produits de l'exercice pour lequel elles ont été octroyées.

##### Contribution - Autres partenaires

Les contributions reçues ou à recevoir des partenaires qui sont affectés à des projets spécifiques sont reportées et virées aux produits au même rythme que la dépense qu'ils financent.

##### Subventions et prêts

Les subventions sont comptabilisées aux charges lorsqu'elles sont autorisées et que le bénéficiaire a satisfait les critères d'admissibilité, s'il en est. Toutefois, les subventions récupérables sont inscrites comme prêts jusqu'à concurrence du montant que l'on est raisonnablement certain de recouvrer.

##### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Matériel roulant	20 %
Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Équipement spécialisé	10 %

Les biens loués en vertu de contrats de location-acquisition sont amortis selon les mêmes méthodes et les mêmes taux que les autres immobilisations corporelles.

L'Agence examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

### Provision pour prêts à risque de recouvrement

Lorsqu'il est établi qu'il y a des risques quant au recouvrement des prêts, les valeurs comptables sont ramenées à leur valeur de réalisation estimative. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon le jugement de la direction.

### Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Agence ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Agence est de présenter le montant à recevoir du Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec comme trésorerie et équivalents de trésorerie puisque les sommes provenant de ce fonds permettent de faire face à ses engagements de trésorerie à court terme.

### 3. CONTRIBUTIONS - AUTRES PARTENAIRES

	2005-2006*					Total
	Hydro-Québec	Gaz Métro et Fonds en efficacité énergétique	Gazifère	Gouvernement fédéral	Autres	
Novoclimat - Unifamilial	1 099 951 \$	6 300 \$	- \$	222 931 \$	- \$	1 329 182 \$
Novoclimat - Logement	2 935 453	51 830	-	-	-	2 987 283
Intervention pour les ménages à budget modeste	3 656 370	93 480	12 713	-	-	3 762 563
Service d'évaluation énergétique	527 894	3 225	-	1 288 950	-	1 820 069
Centre d'appel	442 897	-	-	-	-	442 897
Réglementation des bâtiments	134 012	-	-	180 057	-	314 069
Programmes fédéraux (PEBC, IIE, PENSER)	-	-	-	3 006 873	-	3 006 873
Autres initiatives	-	-	-	47 000	46 202	93 202
	<u>8 796 577 \$</u>	<u>154 835 \$</u>	<u>12 713 \$</u>	<u>4 745 811 \$</u>	<u>46 202 \$</u>	<u>13 756 138 \$</u>
	2004-2005					
Novoclimat - Unifamilial	665 638 \$	- \$	- \$	160 001 \$	- \$	825 639 \$
Novoclimat - Logement	224 784	-	-	-	-	224 784
Intervention pour les ménages à budget modeste	2 320 824	1 725	-	-	-	2 322 549
Service d'évaluation énergétique	626 383	-	-	1 089 730	-	1 716 113
Centre d'appel	-	-	-	-	-	-
Réglementation des bâtiments	200 000	-	-	-	-	200 000
Programmes fédéraux (PEBC, IIE, PENSER)	-	-	-	2 000 146	-	2 000 146
Autres initiatives	58 359	36 000	-	33 348	197 918	325 625
	<u>4 095 988 \$</u>	<u>37 725 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>3 283 225 \$</u>	<u>197 918 \$</u>	<u>7 614 856 \$</u>

\* Dans un souci d'équité envers l'ensemble des consommateurs d'énergie, l'Agence a assumé en 2005-2006, et ce, à même son budget, les dépenses de programmes qui concernent la clientèle dont la principale source de chauffage est le mazout. L'Agence a l'intention de voir au recouvrement de ces sommes auprès des distributeurs concernés lorsque sa loi aura été modifiée.

#### 4. SUBVENTIONS OCTROYÉES

	2006	2005
Entreprises et organismes d'État	78 100 \$	235 000 \$
Entreprises privées	3 480 489	2 001 947
Municipalités et Offices municipaux d'habitation	235 476	349 835
Habitations	241 800	-
Établissements de santé, d'éducation et de services sociaux	2 703 728	1 665 882
Organismes sans but lucratif du secteur privé	4 064 931	1 982 767
	<u>10 804 524 \$</u>	<u>6 235 431 \$</u>

#### 5. DÉBITEURS

	2006	2005
À recevoir - Autres partenaires	4 404 787 \$	3 193 519 \$
Autres	39 463	93 570
	<u>4 444 250 \$</u>	<u>3 287 089 \$</u>

#### 6. PRÊTS

	2006	2005
Prêts, sans intérêt, remboursables de 2005 à 2009	334 687 \$	433 950 \$
Prêts, sans intérêt, remboursables sous forme de redevances	57 150	368 025
Prêts, sans intérêt, remboursables sur respect de conditions prévues à l'entente	90 280	108 006
	<u>482 117</u>	<u>909 981</u>
Provision pour prêts à risque de recouvrement		
Prêts, sans intérêt, remboursables de 2005 à 2009	(148 567)	(126 068)
Prêts, sans intérêt, remboursables sous forme de redevances	(57 150)	(368 025)
Prêts, sans intérêt, remboursables sur respect de conditions prévues aux ententes	(57 280)	(56 250)
	<u>(262 997)</u>	<u>(550 343)</u>
Prêts nets	219 120	359 638
Moins : Prêts encaissables à court terme	115 813	205 512
	<u>103 307 \$</u>	<u>154 126 \$</u>

## 7. IMMOBILISATIONS

	2006		2005	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel roulant	69 200 \$	69 200 \$	- \$	4 143 \$
Mobilier et équipement	19 797	19 797	-	-
Équipement informatique	149 295	130 795	18 500	26 600
Équipement spécialisé	43 845	8 229	35 616	91 515
	<u>282 137</u>	<u>228 021</u>	<u>54 116</u>	<u>122 258</u>
Bien loué en vertu d'un contrat de location - acquisition				
Mobilier et équipement	19 337	11 602	7 735	11 603
	<u>301 474 \$</u>	<u>239 623 \$</u>	<u>61 851 \$</u>	<u>133 861 \$</u>

## 8. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2006	2005
Subventions octroyées	1 164 932 \$	1 278 100 \$
Fournisseurs	170 910	440 264
Traitements et avantages sociaux	84 201	62 616
Vacances	264 711	277 703
	<u>1 684 754 \$</u>	<u>2 058 683 \$</u>

## 9. DETTE À LONG TERME

	2006	2005
Obligation relative à de l'équipement, portant intérêt à 7 %, remboursable par mensualités de 412 \$, incluant capital et intérêts, échéant en octobre 2007	7 828 \$	12 772 \$
Intérêts inclus dans les versements	(438)	(1 119)
	7 390	11 653
Moins : Portion échéant à court terme	(4 572)	(4 263)
	<u>2 818 \$</u>	<u>7 390 \$</u>

Les paiements minimums futurs exigibles en vertu de ce contrat de location-acquisition à effectuer au cours des deux prochains exercices s'établissent comme suit :

2007	4 944 \$
2008	2 884
	<u>7 828 \$</u>

## 10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

### Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Agence participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Agence imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 102 255 \$ (2005 : 80 073 \$). Les obligations de l'Agence envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

### Provision pour congés de maladie

	2006	2005
Solde au début	557 939 \$	520 286 \$
Charge de l'exercice	94 849	79 724
Prestations versées au cours de l'exercice	(38 752)	(42 071)
Solde à la fin	<u>614 036 \$</u>	<u>557 939 \$</u>

## 11. EXCÉDENT AFFECTÉ

À la suite d'une décision de la direction, l'Agence a affecté une partie de son excédent pour faire face à son dernier engagement spécifique au programme de promotion d'efficacité énergétique au montant de 15 000 \$. Elle a également affecté 1 262 680 \$ pour maintenir un niveau d'activité minimal et s'assurer des revenus des partenaires conformément aux ententes de contribution et initier les travaux découlant de la stratégie énergétique.

## 12. ENGAGEMENTS

L'Agence s'est engagée à verser des subventions pour un montant maximum de 399 700 \$ en 2007 en vertu des programmes qu'elle administre. Les subventions octroyées sont toutefois conditionnelles aux crédits accordés par le Parlement.

## 13. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur des prêts ne peut être évaluée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marché pour ce type de prêts.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur marchande actualisée des flux monétaires futurs en vertu d'accords de financement actuel, selon des taux d'intérêts offerts sur le marché à l'entité pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

### Juste valeur

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers à long terme de l'Agence.

	2006		2005	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme	<u>7 390 \$</u>	<u>6 930 \$</u>	<u>11 653 \$</u>	<u>10 724 \$</u>

### Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de l'Agence correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. L'Agence procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

## 14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, l'Agence est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence

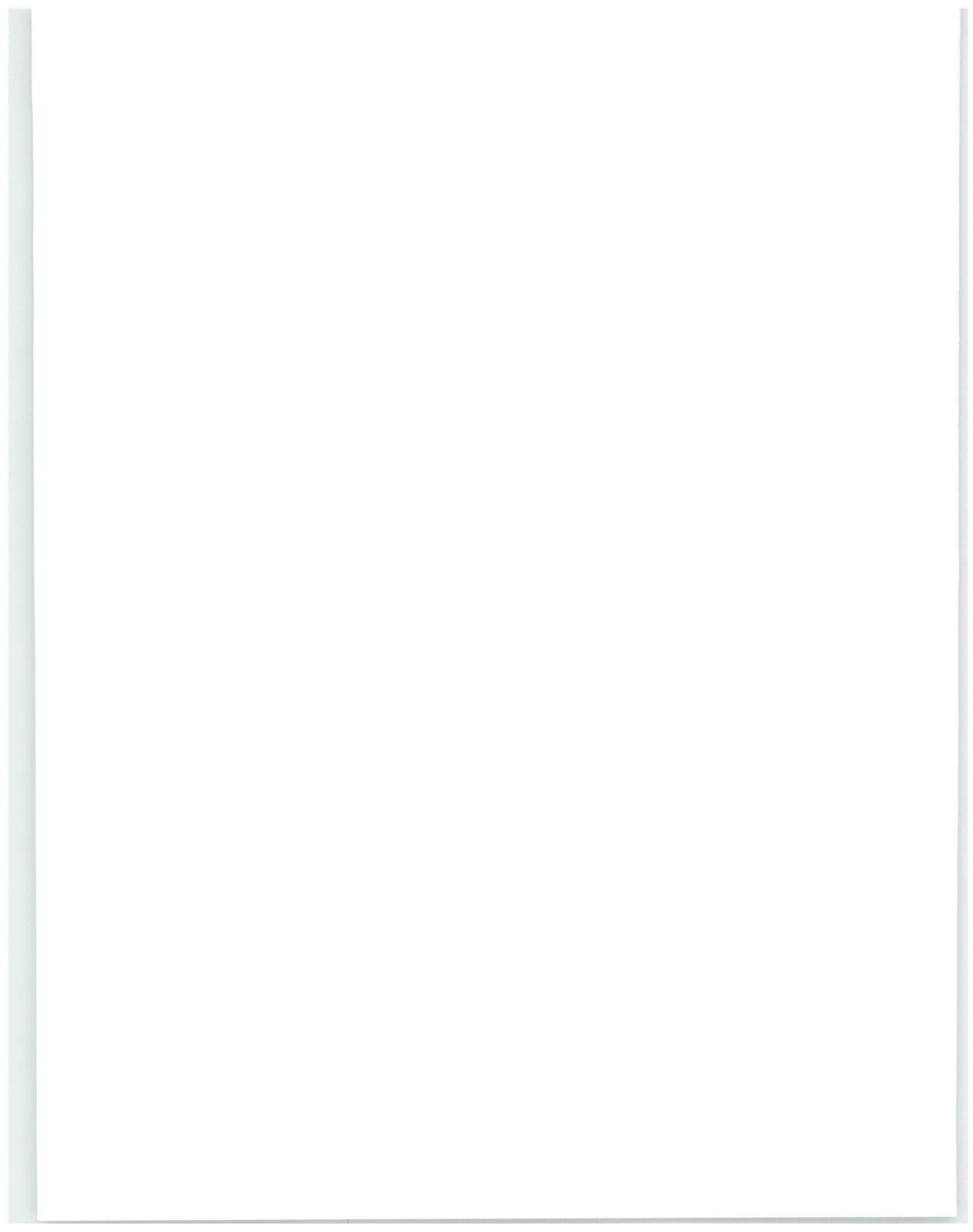
notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Agence n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

## **15. ÉVENTUALITÉS**

Lors du transfert des effectifs du ministère des Ressources naturelles à l'Agence de l'efficacité énergétique, une provision pour maladies-vacances avait été établie et devait être assumée par le ministère. Depuis, l'Agence a eu des sommes à payer relatives à ces maladies-vacances pour lesquelles le ministère n'a pas versé les contributions nécessaires. L'Agence est dans l'impossibilité de déterminer le montant en cause étant donné que les modalités ne sont pas encore fixées.

## **16. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2006.



# CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DE L'AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

---

Pour préserver et renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, pour favoriser la transparence au sein des organismes et entreprises du gouvernement et pour responsabiliser les administrations et les administrateurs publics, le gouvernement adoptait en juin 1998, un *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.

L'Agence étant un organisme public, les membres de son conseil d'administration, soit au moins sept membres et au plus dix, nommés par le gouvernement, ainsi que le directeur général de l'Agence qui en est membre d'office, sont ainsi soumis à ce règlement.

En complément à celui-ci, l'Agence doit se doter d'un Code d'éthique et de déontologie propre à ses activités et à sa mission. Elle y réaffirme les valeurs devant encadrer et guider les décisions de ses membres, identifie les principes à observer par ses administrateurs ainsi que les règles de déontologie qui leur sont applicables. Par ailleurs, le code d'éthique et de déontologie de l'Agence intègre les principaux articles du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.

## CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DE L'AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

### Définition

1. Dans le présent document, est entendu par :
  - Règlement : le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.
  - Code : le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de l'Agence de l'efficacité énergétique.
  - Administrateur ou administrateur public : le membre du conseil d'administration de l'Agence de l'efficacité énergétique, y compris le directeur général.

### Champs d'application

2. Le présent code s'applique à tous les membres du conseil d'administration, incluant le directeur général de l'Agence.

Ceux-ci sont tenus de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, le présent code, ainsi que ceux établis dans le « *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* ». En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

L'administrateur doit, en cas de doute, agir selon l'esprit des principes et des règles qui y sont véhiculés. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur public qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

## Valeurs et principes d'éthique

3. Conscient du pouvoir dont il est investi et de l'influence qu'il exerce en tant qu'administrateur de fonds publics, l'administrateur s'engage à promouvoir l'efficacité énergétique dans son ensemble d'une manière neutre et désintéressée. À cet égard, il reconnaît les intérêts des différents milieux mais favorise l'intérêt général.
4. L'administrateur fera preuve de la rigueur nécessaire dans l'ensemble de ses fonctions afin de permettre à l'Agence d'être la référence neutre et crédible en matière d'efficacité énergétique au Québec. L'administrateur mettra à profit sa compétence en utilisant ses connaissances et son expertise afin d'assurer une sélection judicieuse de projets et une évaluation rigoureuse de la mise en œuvre de programmes contribuant à l'amélioration de l'efficacité énergétique.
5. L'administrateur doit agir avec honnêteté et ne pas accorder d'avantages ou de traitements privilégiés à un partenaire ou un client en échange de quelque distribution de faveurs que ce soit.

Il ne doit utiliser, à des fins personnelles ou dans le but d'en tirer un avantage ou d'en faire profiter un tiers, des informations dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

Il ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

6. L'administrateur doit, en tout temps, faire preuve de réserve dans la divulgation d'information touchant les activités de l'Agence. Il est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue, notamment dans les dossiers présentés par les partenaires et les clients.  
  
Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.
7. L'administrateur privilégie le respect des ressources, tant humaines qu'environnementales, dans la réalisation de sa mission.
8. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

9. Le directeur général ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de l'Agence. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.
10. L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.
11. Le président du conseil d'administration et le directeur général doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
12. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de l'Agence avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
13. Tout administrateur voulant se porter candidat à une charge électorale doit en informer le conseil. Le président du conseil verra à ce que soient appliquées les règles attribuables au statut du membre telles que prévues au règlement.

### Responsable de l'application

14. Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de l'Agence.

### Mesures de prévention et processus disciplinaire

15. Chaque administrateur doit, sous peine de révocation, au début de son mandat ou à la suite de l'adoption du présent code et par la suite, s'il y a des modifications à sa situation, dénoncer à l'Agence tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'Agence, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Cette dénonciation s'effectue par écrit à l'aide du formulaire « Déclaration des intérêts des administrateurs de l'Agence de l'efficacité énergétique ».
16. L'administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'Agence, s'abstient de participer aux délibérations et à la prise de décision de toute question relative à l'entreprise et se retire de la séance.  

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur public de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'organisme ou de l'entreprise par lesquelles il serait aussi visé.
17. À son entrée en fonction ou à la suite de l'adoption du présent code, l'administrateur doit remplir et signer un formulaire indiquant sa connaissance du code d'éthique.
18. En cas de manquement au présent code, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité apte à agir en matière de mesures disciplinaires. Celles-ci seront appliquées conformément au règlement.

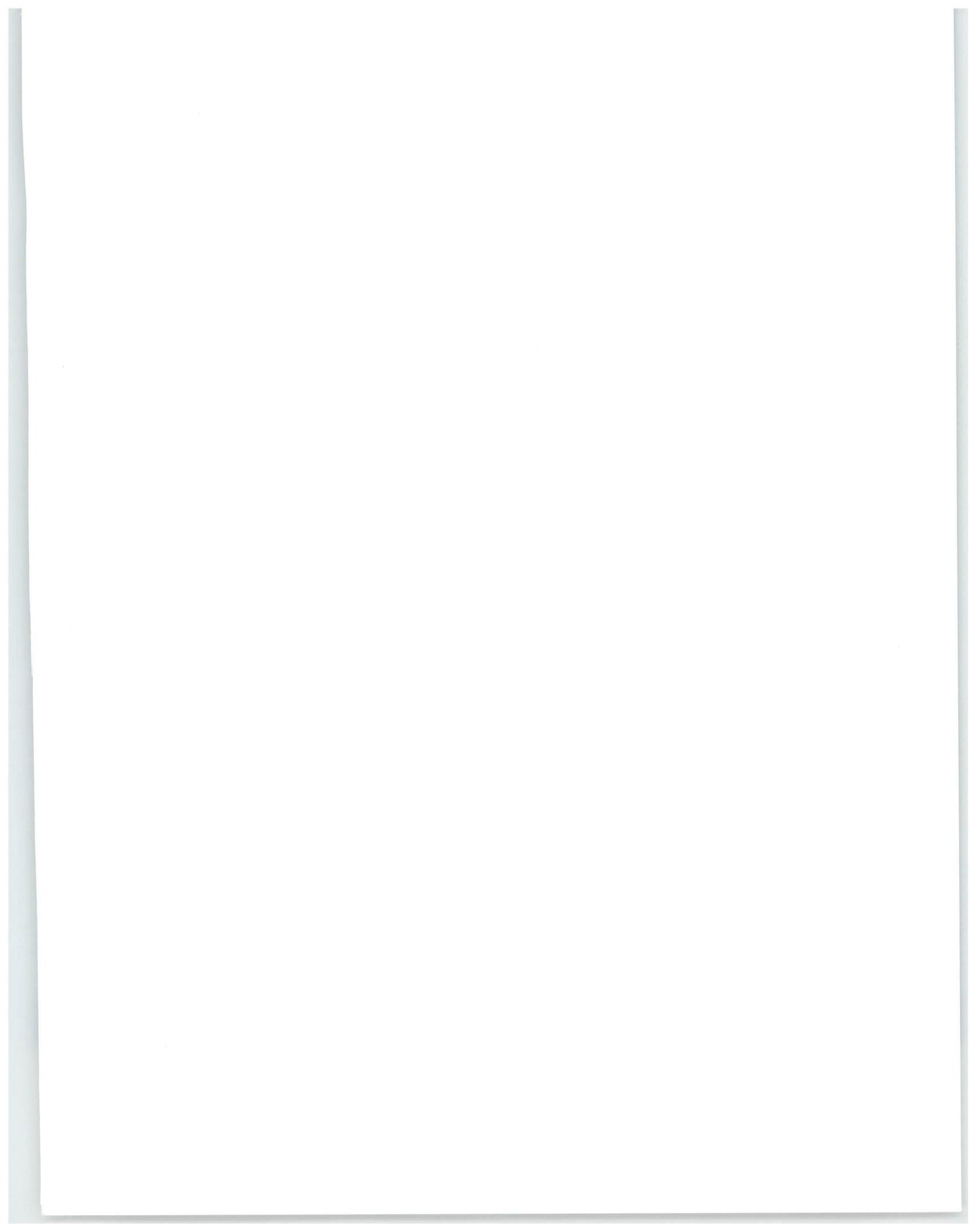
## Exemples de situations de conflit d'intérêt

19. Abrogé

### Administrateurs dont le mandat est terminé

20. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures à l'Agence, ne doit divulguer aucune information confidentielle obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant l'Agence, ses clients et ses partenaires.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'Agence est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public. Par ailleurs, dans ces circonstances aucun administrateur ne peut traiter avec celui-ci dans l'année où il a quitté ses fonctions.



Agence de l'efficacité  
énergétique

Québec 

Vous économisez. L'environnement y gagne aussi.